Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026644-DE

République Française
Département de l'Oise

Nombre de Conseillers
-en exercice : 11
-présents : 09
-votants : 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, DANGLOT, MEYER, CHENOT,

Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE, SAINT-POL,

Absents excusés : Mme DECAMP
M GOMES

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER
Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2026644 du 18 septembre 2026
Communauté de Communes des Sablons
Renouvellement de la convention du Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM)

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Convention de mise à disposition d'un service commun ayant pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à son terme ; il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de cette convention pour une durée de 5 ans étant précisé que les conditions tarifaires du Service d'Urbanisme Mutualisé demeurent inchangées soit CU A et B 40€, déclarations préalables 85€, permis de démolir 95€, permis de construire 120€ et permis d'aménager 145€.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention SUM avec la Communauté de Communes des Sablons.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 18 septembre 2026
Le Maire

Annie LEROY

Acte rendu exécutoire
Après publication au notification
Et transmission en Préfecture le 21/09/2026